

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

3395

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bouafci El Hasane

Date de naissance :

09/07/67

Adresse :

GT Hivis CASA

Télé :

06 61 15 02 70

Total des frais engagés :

103 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

13/08/14

Nom et prénom du malade :

Bouafci El Hasane

Age :

69

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 07/08/14

Signature de l'adhérent(e) :

El Hasane

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/02/2024			300 DH	<i>DR. KHALOUI CLINIQUE STENDHAL CASABLANCA radiologie@cliniquestendhal.com</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Dr. KHALOUI Casablanca - 102 Bis Bd Riad Al Amal, Casablanca</i>	13/02/2024	300 DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

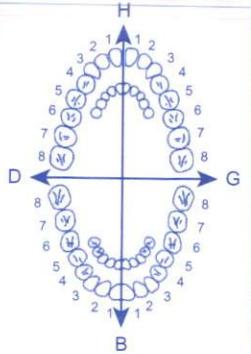
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre :				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

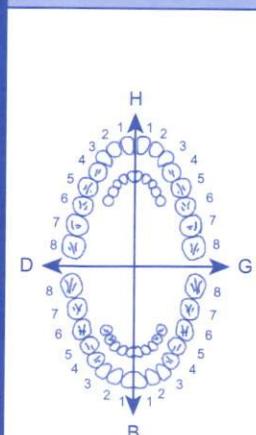
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	<b>CCEFFICIENT DES TRAVAUX</b>    <b>MONTANTS DES SOINS</b>  <b>DEBUT D'EXECUTION</b>  <b>FIN D'EXECUTION</b>  <b>CCEFFICIENT DES TRAVAUX</b>  <b>MONTANTS DES SOINS</b>  <b>DATE DU DEVIS</b>  <b>DATE DE L'EXECUTION</b>

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

#### (Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Maryam EL IKHLOUFI**  
Ophthalmologist



**CLINIQUE STENDHAL**  
Diplômée des facultés de médecine  
Diplômée en "Surface Oculaire", I<sup>e</sup>  
Diplômée en "Imagerie Rétinien"  
Université

**د. مریم اليخلوفي**  
اختصاصية في طب  
وجراحة العيون

Distribué par : CLINIQUE STENDHAL  
Distribué à : Casablanca - Maroc - 20110  
Date d'exp. : 04/2022 - Date de fabrication : 04/2021  
Déclaré à : Agence nationale de sécurité sanitaire  
Code de lot : 102860  
Code de date : 6117800102860



A

i



تاریخ اول فتح  
e de première ouverture

25



PT230825104734

13 février 2022



Distribué au Maroc par :  
LSP SA  
BP N° 1272/B  
10200 Casablanca - Maroc  
PPC : 157,00 DH



**Mme BOUAFI Mariem**

189.-

BLEPHARETTE



Massage palpébral matin et soir pendant 5 à 10 minutes , dans les deux yeux, pendant 2 Mois

102.-

PHYSIO serum oculaire



Lavage oculaire 2X/j, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

157.-

THEALOSE collyre



1 goutte x3/jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

178.-

CATIONORM



1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

77.10

DEXAFREE collyre



PPC 178,00 DH  
Multi  
Emulsion  
Ophtalmique

Cationorm®

**Dr Maryam EL IKHLOUFI**  
EXPERTISE EN OPHTHALMOLOGIE  
SPECIALISTE EN CHIRURGIE DES YEUX  
18, Avenue Stendhal - Casablanca  
Tél : (+212) 0522 47 15 94 - Fax : (+212) 0522 47 15 94  
E-mail : ophtalmologie@cliniquestendhal.com

18, Avenue Stendhal - Cité Plateau - Casablanca

Tél : (+212) 05 22 47 15 94 - Fax : (+212) 05 22 99 34 51

E-mail : ophtalmologie@cliniquestendhal.com